

CONDITIONS D'ADMISSION

EN MASTER MENTION INFORMATIQUE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018-2019

Accès en 1^{ère} année de Master d'Informatique :

Tous les étudiants doivent candidater pour entrer en M1

Peuvent prétendre à une entrée en M1 :

- les titulaires d'une licence d'informatique obtenue en France ;
- les titulaires d'une autre licence à forte dominante informatique obtenue en France, et remplissant les pré-requis des enseignements du master choisi ;
- les titulaires d'un diplôme d'informatique étranger équivalent à une licence.

L'admission s'effectue sur dossier.

Pour les titulaires d'une licence informatique, les critères appliqués lors de l'examen par la commission pédagogique sont souples. Néanmoins deux contraintes nous obligent à limiter les effectifs : les ressources matérielles et logicielles sont limitées sur les postes de travail spécialisés et les équipes pédagogiques ne sont pas en capacité d'encadrer dans de bonnes conditions un trop grand nombre d'étudiants. Les dossiers de candidature pour le M1 sont examinés et sélectionnés selon leur qualité, par la commission pédagogique de l'UFR.

Pour les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français, un niveau satisfaisant (minimum B2) au TCF est requis.

Accès en 2^e année :

L'accès est de plein droit pour les étudiants ayant validé le M1 de même mention dans notre composante et sur dossier pour les autres candidats. Les dossiers de candidature pour le M2 sont examinés et sélectionnés selon leur qualité, par la commission pédagogique de l'UFR.

Pour les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français, un niveau satisfaisant (minimum B2) au TCF est requis.

Apprentissage : lorsque la filière prévoit l'accès à un mode de formation en apprentissage, le candidat est soumis aux conditions suivantes : être éligible au contrat d'apprentissage, déposer un dossier de candidature examiné par le jury d'admission (entretien de sélection avec le responsable de la formation), signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur (CFAU : l'apprentissage à l'université : www.cfau.fr).

Le redoublement en M1 n'est pas autorisé. Les étudiants de M2 signent un contrat d'une durée d'un an.

Les candidats devront effectuer une pré-candidature en ligne sur la plateforme e-candidat : <https://ecandidat.unistra.fr/>
du 30 mars au 06 juin 2018.

Les pièces justificatives devront être déposées sur e-candidat au plus tard le **11 juin 2018**

Cas particuliers :

- Les **étudiants passant la seconde session d'examens** dans leur diplôme en cours doivent impérativement déposer leur dossier avant cette date butoir. Ils devront obligatoirement joindre à ce dossier le relevé des notes de la première session d'examens.
- Les **étudiants qui suivent un stage durant l'été** et qui n'auront donc leur diplôme qu'en septembre, doivent impérativement déposer leur dossier avant cette date butoir.

Dans tous les cas, l'admission éventuelle par la Commission est soumise à l'obtention du diplôme en cours.

Si l'étudiant est admis, le diplôme devra être présenté lors de l'inscription administrative.

Inscription administrative

L'autorisation accordée ne constitue en aucun cas une inscription administrative.

Après **avis favorable** de la Commission, rendez-vous sur le site de l'UFR, rubrique [inscription administrative](#).

Recours

Si vous contestez la décision prise sur avis de la Commission Pédagogique, vous avez la possibilité d'intenter, soit un recours gracieux auprès du Président de l'Université de Strasbourg, soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le recours doit être adressé dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision.

Dans le cas d'un recours gracieux, la demande et le motif justifiant le recours doivent être adressés par écrit, à M. le Président de l'Université de Strasbourg, Nouveau patio, 20a rue René Descartes, 67081 Strasbourg Cedex.

Les recours gracieux peuvent être directement adressés par écrit au Directeur de l'UFR de mathématique et d'informatique, 7, rue René Descartes, 67084 Strasbourg Cedex.

Un nouveau dossier complet doit être joint à votre demande.